

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 07/02/2017 - 17:40

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Marché d'impression, de façonnage et de livraison de la revue Gradhiva du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 22110000
- Objets complémentaires : 79800000

Code NUTS : FR1

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Prestations d'impression, de façonnage et de livraison nécessaires à la parution bi-annuelle de la revue Gradhiva du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 03 avril 2017

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par

la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint.

Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45 V du décret n°2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 01 mars 2017 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2016-MQB-02396-MA-00-00

Renseignements complémentaires : Le présent avis n'est qu'un avis de publicité. Le dossier de consultation des entreprises contenant les pièces du marché est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site :

<http://marches-publics.gouv.fr>

Il s'agit d'un marché non alloté au sens de l'article 12 II du décret n°2016-360.

Le marché est rémunéré :

- par un prix global et forfaitaire (détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire)
- par des prix unitaires (part à commande) détaillés dans le bordereau des prix unitaires constituant l'annexe 1 à l'acte d'engagement du marché.

La part à commande est conclue sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 30 000 euros HT sur toute la durée du marché. Le montant maximum est à apprécier sur la durée globale du marché, et non répartie suivant chaque numéro de Gradhiva.

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. (Délai calculé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée) Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quai-branly.fr Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la

disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VISITE DE SITE

Aucune visite de site n'est à prévoir

OPTION - VARIANTE

Le marché ne comprend aucune variante ou option au sens du droit interne de la commande publique.

NEGOCIATIONS

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

HABILITATION DU SIGNATAIRE

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. A cet effet, il doit être présenté dans l'offre du candidat les justificatifs adéquats certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres dématérialisées seront remises par voie électronique sur le profil acheteur du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Les offres doivent être déposées en passant par le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres papier : L'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Service juridique. 222 rue de l'Université.

75343 Paris cedex 7. Offre pour : « MA-02396- marché d'impression, de façonnage et de livraison de la revue Gradhiva du musée du quai Branly - Jacques Chirac » L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h00- 12h00 / 14h00-17h00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et ne seront pas renvoyés à leurs auteurs. Le détail des conditions de remise des offres est indiqué au règlement de la consultation du marché.

L'attention des candidats est attirée sur le sous-critère n°2 de la valeur technique de jugement des offres qui dispose que l'expérience du candidat dans l'édition d'ouvrages types « Beaux Livres » sera en partie notée sur la base de deux échantillons minimum remis à titre gratuit au titre des pièces de l'offre, permettant d'apprécier la diversité des types d'images et matières imprimées (photographies, tableaux, objets, films, imprimés etc.) Ces échantillons peuvent être remis par voie papier ou électronique. La demande d'échantillons n'empêche en aucun cas la réponse à la consultation par voie dématérialisée.

Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains documents envoyés de façon dématérialisée) sont interdites. Un candidat qui le ferait serait éliminé (sauf pour le cas de la remise des échantillons demandés).

APPRÉCIATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront appréciées sur leurs capacités professionnelles (références), techniques (moyens matériels et humains) et financières (chiffre d'affaires).

-Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles

-Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ;

-Adéquation des capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

APPRÉCIATION DES OFFRES :

40% pour le prix : 30% part forfaitaire (DPGF) et 10 % part à commandes (BPU apprécié sur la base de deux commandes-type établies par le musée du quai Branly - Jacques Chirac)

55 % pour la valeur technique :

20% sous-critère 1 :

10% la méthodologie d'intervention proposée pour l'exécution des prestations et la description de l'organisation du travail.

10% les moyens techniques et humains dédiés à l'exécution des prestations.

35% sous-critère 2 : l'expérience du candidat dans l'édition d'ouvrages appartenant à la catégorie « Beaux Livres ». L'expérience sera en partie notée sur la base de deux échantillons remis à titre gratuit par le candidat au titre des pièces composant l'offre, permettant d'apprécier la diversité des types d'images et matières imprimées (photographies, tableaux, objets, films, imprimés etc.)

5% performance environnementale : Pertinence des performances en matière de développement durable (utilisation de papier certifié, politique en matière de recyclage des déchets, papiers, cartons et plastiques, consommation de solvants, etc.) La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée sera retenue, si la note du sous critère n° 2 de la valeur technique «

l'expérience du candidat dans l'édition 'ouvrages appartenant à la catégorie « Beaux Livres » » qui lui a été attribuée n'est pas inférieure à 17,50 points/35 ; une note inférieure étant éliminatoire.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04. Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr - Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04. Courriel : greffe.taparis@juradm.fr - Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratifs et techniques : Service juridique : marches-publics@quaibrantly.fr / Tel : 01.56.61.70.47

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 février 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être

obtenus : Service juridique - musée du quai Branly - Jacques Chirac,, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3091881**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris